

commune de malarce sur la thines  
Compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2019

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 11

**Votants:** 11

**Séance du jeudi 11 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 27 juin 2019, s'est réuni sous la présidence de Régis LE FLOHIC.

**Sont présents:** Ronna CHALVET, Jean-Marc DUREY, Delphine FEUILLADE BRIERE, Daniel GINIER, Denis GRANERO, Jean Francois LALFERT, Régis LE FLOHIC, Emmanuel VERILHAC, Jean BYKENS, Lydia TABARY, Emilie MALEYSSON

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Delphine FEUILLADE BRIERE

Objet: Vote de crédits supplémentaires - malarce thines - DE 2019 15

Le Maire expose au Conseil Municipal que

vu l'arrêté préfectoral 07-2019-03-07-001 du 07.03.2019 prononçant la dissolution du Syndicat de ramassage scolaire du Chassezac,

vu la délibération du conseil municipal DE\_2018\_44 du 13.12.2018 acceptant la clé de répartition des crédits restants proposée par le trésorier des Vans,

Le crédit affecté à la commune de Malarce sur la Thines d'un montant de 1514.61 € doit être intégré au budget 2019. Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : |  | DEPENSES       | RECETTES       |
|------------------|--|----------------|----------------|
| 65541            | Contrib fonds compens. ch. territoriales | 1514.61        |                |
| 002              | Résultat de fonctionnement reporté       |                | 1514.61        |
| <b>TOTAL :</b>   |  | <b>1514.61</b> | <b>1514.61</b> |
| INVESTISSEMENT : |  | DEPENSES       | RECETTES       |
| <b>TOTAL :</b>   |  | <b>0.00</b>    | <b>0.00</b>    |
| <b>TOTAL :</b>   |  | <b>1514.61</b> | <b>1514.61</b> |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Recomposition du Conseil Communautaire (Gouvernance) - DE 2019 16

En vue de la recomposition des Conseils communautaires prévue en 2020, et conformément à l'Article L 5211-6-1 VI du Code Général des collectivités territoriales, les communes et la collectivité de regroupement sont dans l'obligation de revoir la répartition des sièges des conseillers communautaires.

Le 17 juin 2019, lors du conseil communautaire le Président de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes après avoir pris l'avis des conseillers sur le choix de la répartition a proposé d'opter pour l'accord local avec un nombre de 31 sièges répartis comme suit :

- Les Vans : 8 sièges,
- Saint Paul Le Jeune, Chambonas, Berrias et Casteljau, Les Assions, Banne, Beaulieu, Gravières, Les Salelles,  
et Saint André de Cruzières : 2 sièges,
- Malarce sur la Thines, Montselgues, Saint Pierre Saint Jean, Sainte Marguerite Lafigère : 1 siège

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés **D'APPROUVER** la proposition, selon l'accord local à 31 sièges avec la répartition rappelée ci-dessus.

Objet: AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC JACQUELINE MERVILLE - DE 2019 17

Le maire explique que la commission culture a proposé dans le cadre de notre label "Village en poésie" la venue d'une artiste en résidence pendant une dizaine de jours afin qu'elle réalise un texte poétique sur la commune, notamment sur les relations entre les trois anciennes communes Thines, Malarce et La Figère regroupées le 1er juillet 1975 pour constituer la commune actuelle.  
Ce texte serait affiché près des mairies des trois anciennes communes dans des panneaux dédiés.

Pour encadrer ce projet, une convention a été mise en place précisant les modalités de l'opération. Le coût est fixé à 1 300 €.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** la réalisation de ce projet

**AUTORISE** le maire à signer la convention avec l'artiste Mme Jacqueline Merville

Objet: CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE - DE 2019 18

Le maire explique au conseil municipal que la commission "Energies renouvelables et transition énergétique" a souhaité installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie de Malarce.  
La Société AURANCE ENERGIES a fait une proposition technique et financière à la commune.

Deux solutions sont présentées :

1. La commune prend en charge le projet pour un coût d'environ 30 000 € hors subventions, avec un bénéfice annuel de 2 600 €.
2. Le projet est porté par la société, la commune n'a aucun frais et loue son toit 200 € par an. Il est possible par la suite de racheter l'installation à la Société AURANCE.  
Au bout de 20 ans la centrale photovoltaïque appartient à la commune.

Le conseil municipal, après plusieurs réunions de travail et considérant que le délai d'installation des panneaux serait beaucoup plus court en cas de location du toit, et que l'entretien, et dépannage seraient aussi à la charge de la Société,

**DECIDE** de laisser la Société AURANCE prendre en charge le projet et lui louer le toit de la mairie.

**AUTORISE** le maire à signer la convention d'occupation temporaire de la toiture de la mairie, ainsi qu'à effectuer toute formalité complémentaire nécessaire au projet.

Ce projet intéresse particulièrement le conseil municipal pour son aspect pédagogique ainsi que pour la valorisation d'une énergie renouvelable. En effet il y aura la possibilité de suivre sur internet la production journalière en électricité pour les habitants et les écoliers.

Voté à 1 abstention et 10 voix pour.

### Chantier La Gourgasse

La source de l'AEP La Gourgasse qui se situe sur la commune de Montselgues a fait l'objet de travaux par l'Entreprise FROMENT car les drains étaient obstrués par des racines ce qui diminuait considérablement la ressource en eau.

Les travaux sont finis, le débit d'eau a augmenté de 60 %. Un drain était bouché par une grosse pierre et il y avait des racines partout.

Les cantonniers ont coupé les arbres qui avaient poussé sur les drains et l'épareuse a fini de nettoyer la zone.

### Service techniques

Les deux agents techniques vont faire un stage CACES en décembre afin de pouvoir utiliser une mini-pelle pour les divers travaux de voirie.

### Transport scolaire (accompagnateur)

Une réunion de travail sera organisée à la rentrée pour statuer sur le transport scolaire.

### Site

La commission site a demandé un devis à Internet Vallon pour réorganiser le site actuel qui n'est plus assez performant notamment pour les mises à jour qui sont impossibles.

Le nouveau site sera plus souple d'utilisation. La création de ce nouveau site s'élèverait à 1 188 € TTC plus un hébergement de site web à 220 € par an.

Le conseil se déclare favorable à cette opération à l'unanimité.

Une commission "site" aura lieu à la rentrée pour décider du contenu du site.

### Eclairage public

le maire demande à la commission "Energies renouvelables et transition énergétique" de s'informer sur les modalités d'un éclairage public solaire.

Régis LE FLOHIC

Maire

